



Le réseau
de transport
d'électricité

Interconnexion électrique France-Espagne

par le golfe de Gascogne



LIVRET DU PARTICIPANT
AUX ATELIERS TERRITORIAUX

RECHERCHE D'UNE SOLUTION DE CONTOURNEMENT DU CANYON DE CAPBRETON

NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION DU 06 OCTOBRE 2020 AU 21 JANVIER 2021

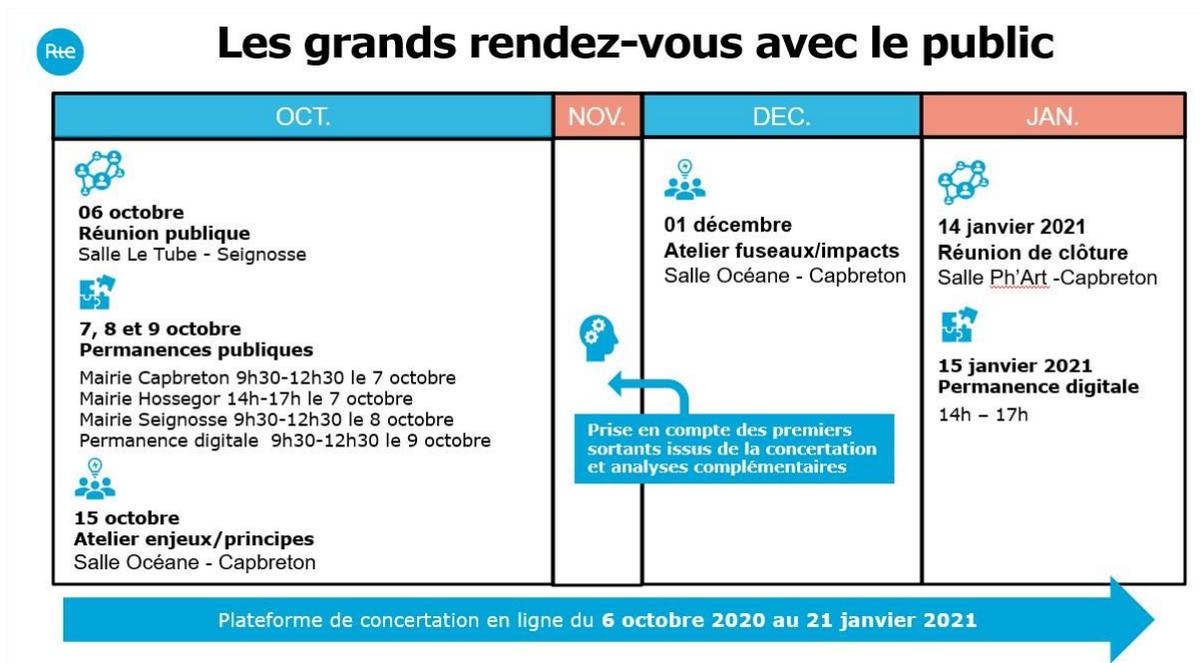


Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

1. Introduction des ateliers dans le dispositif de concertation pour la recherche d'un contournement terrestre du canyon de Capbreton

Dans le cadre du continuum de la concertation, placée sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), une nouvelle phase de concertation avec le public est engagée du 6 octobre 2020 au 21 janvier 2021 autour de la recherche d'une solution de contournement terrestre du canyon de Capbreton.



2 ateliers sont organisés les 15 octobre et 1er décembre 2020.

Tous les publics -résidents et/ ou usagers du territoire, représentants d'associations ou de syndicats, acteurs du territoire et élus- sont invités à participer et à contribuer à ces 2 ateliers.

Cette implication du public vise à :

- Co-construire un diagnostic du territoire et des interactions du projet sur l'ensemble de la zone d'étude ;
- Nourrir la réflexion de Rte pour la définition des alternatives de fuseaux en s'appuyant sur les connaissances, les remarques et suggestions du public.

Ces 2 ateliers sont étroitement liés et articulés ; reposant sur une méthodologie participative, ils permettent une progression dans la contribution à l'élaboration des fuseaux de moindre impact.

2. Apports des ateliers dans la perspective des études d'environnement

Les ateliers territoriaux contribuent à enrichir et préciser les études d'environnement dont l'objectif est de rechercher une localisation de moindre impact pour le projet.

2.1. Comment s'articulent les études d'environnement ?

La logique des études d'environnement est d'**éviter** les impacts, de **réduire** au mieux les impacts qui n'ont pu être évités et, le cas échéant, de **compenser** les impacts qui n'ont pu être suffisamment réduits.

Pour cela les études d'environnement s'inscrivent dans une démarche progressive et continue, avec comme étapes essentielles :

1 La définition d'une zone d'étude

La zone d'Etude correspond au territoire dans lequel il est réaliste au plan technique et envisageable au plan environnemental de positionner le projet. Elle exclut les zones sensibles et étendues qui se situent en périphérie du territoire dans lequel le projet est susceptible de s'inscrire.

2 La recherche des emplacements pour les atterrages et d'un fuseau de moindre impact pour les liaisons souterraines

Les ateliers territoriaux contribuent à cette étape.

3 L'identification d'un tracé général

Le tracé général défini dans le fuseau de moindre impact fera l'objet d'une étude d'impact et sera soumis à enquête publique.

Pour rechercher un fuseau de moindre impact dans la zone d'étude, la démarche suivante est mise en œuvre :

1 Analyser l'état initial de l'environnement

Cette analyse a pour but de décrire le territoire sous ses différents aspects, c'est-à-dire les enjeux du territoire : habitat et cadre de vie, agriculture, sylviculture, tourisme, loisirs, eaux superficielles, eaux souterraines, flore, faune, habitats naturels, patrimoine historique et archéologique, etc.

2 Faire la synthèse de l'état initial

Cette synthèse vise à déterminer :

- les secteurs qu'il faudra chercher à éviter -ou zones à forte sensibilité - pour minimiser les impacts du projet ;
- les secteurs qui offrent des opportunités de passage -ou zones peu sensibles- pour le projet avec pas ou peu d'impacts.

3 Rechercher des emplacements pour les atterrages et les fuseaux de passage
Ceux-ci évitent autant que possible les zones sensibles.

4 Comparer les différents emplacements et fuseaux
Les différents fuseaux proposés sont appréhendés et comparés au regard de l'ensemble des aspects environnementaux et technico-économiques, en vue de proposer une solution de moindre impact à la validation ministérielle.

2.2. Quelques notions clés pour mieux comprendre

Zone d'Etude :

Territoire où le projet peut, au plan technique et environnemental être positionné. Ce territoire fait l'objet d'études environnementales en vue d'identifier et de comparer les possibilités de passages pour les liaisons électriques

Fuseau de Moindre

Impact : Corridor habituellement de quelques dizaines de mètres en zone terrestre en fonction des contraintes techniques dans lequel s'inscrivent le tracé et ses variantes. Le fuseau est défini par l'analyse multicritères des impacts du projet sur le territoire.

Tracé : Linéaire précis où sera construit le projet, en l'occurrence la liaison électrique entre la France et l'Espagne.

Enjeu : l'enjeu correspond à des points, des zones ou des activités qui ont une valeur pour le territoire sur un plan environnemental, socio-économique, sociétal, culturel et patrimonial, etc. Un enjeu est uniquement dépendant d'un territoire et est reconnu par une partie des acteurs du territoire. Il peut être décrit objectivement.

Par exemple, un axe de migration des oiseaux, le tourisme sur le littoral, un site Natura 2000, un captage d'eau potable.

Effet : l'effet est un élément qui résulte de la matérialisation du projet sur un territoire. Cet effet peut être négatif ou positif, irréversible ou réversible, temporaire ou permanent.
Par exemple, les travaux génèrent un effet visuel et sonore négatif, mais temporaire et réversible.

Impact : l'impact est la conséquence directe de l'effet sur l'enjeu. Celui-ci peut être positif ou négatif, direct ou indirect.

Par exemple, un projet de création de liaison souterraine n'a que peu d'impacts sur un axe de migration des oiseaux.

Sensibilité : la sensibilité correspond à la perception de l'effet que le projet pourrait avoir sur chaque enjeu. Elle exprime le risque de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet. La sensibilité est donc dépendante des caractéristiques du projet donné. L'analyse des sensibilités permet d'identifier les parties du territoire où le projet est susceptible d'avoir des effets, c'est-à-dire les secteurs que l'on cherchera à éviter

pour positionner les fuseaux de passage. *Par exemple, un axe de migration des oiseaux (l'enjeu) présente une sensibilité faible à la création d'une liaison souterraine.*

Paramètre : élément d'information à prendre en compte pour prendre une décision. Le paramètre est l'expression de la sensibilité et il en définit le principe.

Par exemple, il est interdit de construire un bâtiment sur la liaison souterraine. C'est un paramètre à prendre en compte. Le principe qui en résulte pourrait donc d'éviter de traverser les terrains constructibles.

Principe : règle partagée qui sert de base d'aide à la décision, en fonction des sensibilités.

Par exemple, suivre au maximum les infrastructures existantes, éviter les zones humides sont des principes.

Mesure : quand un projet crée inévitablement un impact négatif sur une sensibilité, la maîtrise d'ouvrage doit mettre en place des moyens permettant de limiter les effets négatifs ou les nuisances de ce projet dans son environnement immédiat.

Par exemple, si le projet traverse un axe routier de grande circulation, réaliser les travaux de nuit peut être une mesure à mettre en œuvre, afin de limiter les impacts des travaux sur le trafic.

Etude d'impact : l'étude d'impact est une étude technique qui vise à apprécier les conséquences environnementales du projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs.

Analyse multicritère : l'analyse multicritère est une méthode visant à évaluer un projet en réalisant un bilan des impacts qu'il génère dans les domaines économique, social, environnemental ou autre, afin d'éclairer les décideurs dans le choix d'un tracé pour le projet.

3. Zoom sur le déroulé des ateliers

3.1. Atelier n° 1 – Enjeux/principes

18h30
à
20h30

Objectifs :

- Etablir un diagnostic de territoire en énumérant les enjeux et les effets du projet et en tenant compte des spécificités de l'unité géographique
- Discuter des paramètres à prendre en compte pour élaborer des fuseaux



Accueil des participants
Cadrage de l'atelier, contextualisation et présentation des ateliers



Présentation des études préalables, de la zone d'Etude et de l'état initial



Sur une carte de la zone d'Etude et de l'état initial,
Inventorier, répertorier, compléter les enjeux et effets du projet à partir de ses connaissances et usages du territoire
Atelier cartographique

- *En annexes : vous trouverez les cartes répertoriant les enjeux terrestres et maritimes pré-identifiés par l'équipe RTE*



Co-construction d'une carte et d'un tableau des enjeux et effets du projet pour compléter l'état initial



Définition des paramètres fondamentaux à prendre en compte dans l'élaboration des fuseaux de moindre impact
« *Et si vous étiez porteur du projet... ?* »

3.2. Atelier n° 2 Fuseaux/impacts

18h à
20h30

Objectifs :

- Faire l'analyse et commenter les différentes alternatives de fuseaux proposées par RTE
- Les mettre en comparaison au vu des enjeux et des paramètres issus du premier atelier



Accueil des participants
Cadrage de l'atelier et retour des ateliers du cycle 1



Présentation des alternatives et variantes de fuseaux élaborées par RTE



Sur la carte de chacune des alternatives ou variantes de fuseaux
Questionner, comparer, analyser les différentes propositions et dresser une lecture critique et analytique
Discussions libres, à bâtons rompus « qu'est-ce que vous changeriez, créeriez, enlèveriez, ajouteriez ? »



Regards croisés et synthèse des remarques



Liste des recommandations à prendre en compte pour dessiner les fuseaux
« Et si vous étiez porteur du projet... ? »

3.3. ANNEXES (SYNTHESE DES ENJEUX TERRESTRES ET MARITIMES)

